

N°2022-04/36B

---

**Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS VIA LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10		<b>Pour :</b>	6
<b>En exercice :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	6		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Dominique ANDRAULT, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 06 avril 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique permettant le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents ;

Vu l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique qui permet de faire appel au service de remplacement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales dont l'objectif est de mettre à disposition des collectivités ou établissements publics du département des agents pour répondre à des besoins temporaires de personnel dans les cas d'absence ou pour faire face à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activités ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Considérant que le Centre de gestion demande une participation forfaitaire relative aux frais de gestion, à raison de 6% sur la totalité des sommes engagées ;

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de recourir au service de remplacement du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales autant de fois que nécessaire, afin d'assurer la continuité du service public.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

